

L'ACSO VOTE UNE MOTION EN FAVEUR DU PROJET DE MISE AU GABARIT EUROPÉEN DE L'OISE SOUS RÉSERVE DE CONCERTATION AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Le projet de Mise Au Gabarit Européen de l'Oise (MAGEO) entre Compiègne et Creil est porté par Voies Navigables de France en tant que maître d'ouvrage. D'importants travaux vont être engagés pour rendre navigable les 42 kilomètres d'itinéraire aux convois de gabarit européen. Cet aménagement constitue une étape clef pour assurer la continuité de navigation entre le bassin de la Seine et celui de l'Escaut dans le cadre du projet de liaison européenne Seine Escaut.

Les enjeux sont majeurs pour le département de l'Oise et plus particulièrement pour les 22 communes traversées par le projet.

Nous sommes conscients des atouts importants de cet ouvrage qui sera :

- porteur de développement économique pour notre territoire et plus largement sur le Département,
- vecteur d'aménagements favorables au territoire,
- positif en termes de réductions des pollutions avec la diminution conséquente du nombre de camions
- essentiel pour le tourisme fluvial, les berges réaménagées dans le cadre du projet permettront de mettre en valeur le patrimoine naturel de l'Oise.

Nous souhaitons cependant réaffirmer notre attente que des échanges constructifs et réguliers entre VNF et les collectivités traversées puissent s'organiser, avant le lancement des travaux et à chaque phase de leur réalisation.

Pour l'ACSO, ce sont les communes de Villers Saint Paul, Nogent sur Oise, Creil, Montataire, Saint Leu d'Esserent et Saint Maximin qui sont concernées.

Les élus de l'Agglomération Creil Sud Oise réunis en conseil communautaire :

- Prennent acte du tracé et des travaux qui vont être entrepris
- Demandent qu'une réelle concertation soit enfin instaurée entre VNF et les élus de l'ACSO pour prendre en compte les impacts non négligeables que cet ouvrage va entraîner sur les espaces publics des communes traversées,
- Sollicitent l'intervention financière de VNF pour accompagner les travaux importants liés à l'aménagement des espaces publics qui devront s'adapter au nouveau chenal et aux modifications des berges.
- Souhaitent que le chemin de halage puisse faire l'objet de concertation avec les propriétaires privés et publics en lien avec VNF afin qu'il soit rendu à un usage de mobilité douce le long de l'Oise.
- Donnent un avis favorable au projet en tenant compte des attendus exposés ci-dessus.

Du 27 mars au 29 avril a lieu l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet MAGEO. Il s'agit d'une étape importante pour le projet et la concertation. Elle est encadrée par une commission d'enquête indépendante qu'il est possible de rencontrer tout au long de la phase d'enquête publique lors d'une des 12 permanences prévues. Celle de Creil se tiendra en Mairie le samedi 17 avril de 9h30 à 11h30.

CONTACTS PRESSE : 10-210412

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
www.creilsudoise.fr

Pascaline LAPRUN

03 44 64 74 72 - p.Laprun@creilsudoise.fr

Fanny LEBEGUE

03 44 64 46 24 - f.Lebegue@creilsudoise.fr

A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (ACSO) :

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, à la fois urbain et rural, rassemble 86 000 habitants sur 11 communes. Les 51 élus et les 140 collaborateurs de l'ACSO s'attachent à aménager, développer et dynamiser l'intercommunalité : développement économique et emploi, politique de la ville et aménagement du cadre de vie, politiques de mobilité, collecte des déchets, protection des ressources naturelles et promotion du tri, gestion de l'eau et de l'assainissement, soutien aux activités culturelles. L'ACSO entend placer l'habitant au cœur de son projet de territoire en l'informant et en l'associant au processus de décisions afin de bâtir avec lui une agglomération valorisant la ruralité, préservant l'environnement et développant les espaces urbains. L'ACSO, terre d'histoire, terre d'avenir.